

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée Carole-Anne Jacques, directrice générale secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :

TAUX DE TAXES ET COMPENSATION 2023

La séance, à laquelle les délibérations du conseil et la période de questions qui portera exclusivement sur le plan triennal d'immobilisation, sera tenue le 21 décembre 2022, à 19h, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, situé au 287, rue Marchand, Saint-Victor.

DONNÉ CE 19 DÉCEMBRE 2022

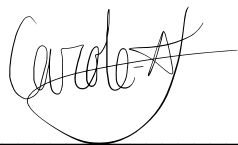


Carole-Anne Jacques
Directrice générale secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLES 335 ET 348 DU CODE)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale, à Saint-Victor, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 16h00, le 19^e jour de décembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 19^e jour de décembre 2022.



Carole-Anne Jacques
Directrice générale secrétaire trésorière